

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du Mercredi 20 novembre 2019 -

Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents **27** membres.

19/136/ECSS

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE - Subventions à des associations oeuvrant dans le domaine de la petite enfance - Adoption des nouvelles conventions de fonctionnement - Paiement aux associations des acomptes sur subvention à valoir sur les crédits de l'exercice 2020.

19-34799-DPE

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur l'attribution de subventions à des associations oeuvrant dans le domaine de la petite enfance.

La Ville de Marseille a engagé depuis plusieurs années une politique de développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône (CAF 13).

A leur initiative, des gestionnaires associatifs, porteurs de projets dans le domaine de la petite enfance, ont souhaité intégrer les contrats successifs conclus entre la Ville et la CAF 13. Dans le cadre des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ), les partenaires institutionnels ont validé leur intégration. Ainsi, depuis 1985, la Ville de Marseille soutient financièrement ces actions associatives.

Le CEJ prend fin au 31 décembre 2019, un nouveau dispositif dénommé Convention Territoriale Globale est signé entre la Ville et la CAF pour débiter au 1^{er} janvier 2020.

Il est donc proposé que la Ville de Marseille poursuive son concours financier aux différentes actions associatives menées suivantes :

- Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)
- Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

Ces lieux d'écoute, de parole, de soutien à la fonction parentale, sont des lieux de socialisation du tout petit. Ils sont animés par des accueillants professionnels de la petite enfance. Ils permettent une transition progressive de la cellule familiale vers la vie collective.

- Relais d'Assistants Maternels (RAM)

Il s'agit de lieux d'échanges et d'information pour les professionnels et les familles. Ces relais servent d'intermédiaire entre les parents et les assistants maternels pour rapprocher l'offre de la demande et permettre, par ailleurs, une meilleure information des familles.

- Aide à la fonction parentale

- Action particulière en faveur du soutien à la parentalité menée dans un cadre de préscolarisation.

Ces associations devant faire face, dans le cadre de leurs projets, à des dépenses courantes, notamment de personnel, dès le début de l'exercice budgétaire et avant le vote du budget municipal, il est proposé de prévoir dès maintenant les crédits nécessaires pour leur verser un acompte à valoir sur les crédits 2020.

Une répartition de crédits correspondant à ces acomptes, d'un montant total de 2 908 935 Euros, est soumise à votre approbation.

Les montants proposés au titre de ces acomptes ne permettent en aucune façon de préjuger des décisions qui interviendront notamment lors de la préparation du Budget Primitif 2020.

Les conventions ci-annexées, conclues avec chaque association bénéficiaire, précisent le cadre et les modalités selon lesquels est apporté le concours financier de la Ville de Marseille.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE**ARTICLE1**

Est attribué, selon le tableau ci-dessous, un acompte sur le budget 2020 à des associations qui conduisent une ou des actions dans le domaine de la petite enfance.

Subventions aux établissements d'accueil régulier et occasionnel			
N° TIERS	GESTIONNAIRE	ÉQUIPEMENT BENEFICIAIRE	ACOMPTE 2020 EN EUROS
805	INSTITUT PAOLI CALMETTES	LA PEPINIERE	14 090
4366	FAIL 13	LA SOLIDARITE	5 260
4366	FAIL 13	MALLE AUX DÉCOUVERTES	14 140
4366	FAIL 13	LES LOUPS DE MER	21 740
4366	FAIL 13	LES PREMIERS PAS	17 915
4451	LÉO LAGRANGE	1,2,3 SOLEIL	17 875
4451	LÉO LAGRANGE	LES PETITS TROTTEURS DE ST LOUIS	34 910
4451	LÉO LAGRANGE	LES PITCHOUNS DE LA VISTE	28 285
8568	EPISEC	COCCINELLE	13 530
11058	CRÈCHE DU 285	CRECHE DU 285	22 070
11059	ASS FAMILIALE PARADIS ST GINIEZ	LE PETIT JARDIN	19 160
11060	ASS FAMILIALE DU CENTRE VIE DE BONNEVEINE	LES PETITS LOUPS DE BONNEVEINE	8 135
11064	CENTRE DE FORMATION ET DE PRÉPARATION A L'EMPLOI	LE CANA	25 380
11065	ASS FAMILIALE ST PIERRE SAINT PAUL	LES P'TITS LOUPS DE LONGCHAMP/ SAINT PIERRE SAINT PAUL	14 055
11067	CENTRE SOCIO-CULTUREL D ENDOUME LE 285	MAC ENDOUME	6 390
11192	ASS HALTE -ACCUEIL LA MAISONNETTE	LA MAISONNETTE	12 875
11198	APRONEF	CANADA	8 565
11198	APRONEF	MINOTS DU PANIER	1 250
11198	APRONEF	MINOTS DES CAPUCINS	1 250
11198	APRONEF	MINOTS DE FONSCOLOMBES	1 250
11198	APRONEF	MINOTS DE LA VALLEE	1 250

Subventions aux établissements d'accueil régulier et occasionnel			
N° TIERS	GESTIONNAIRE	ÉQUIPEMENT BENEFICIAIRE	ACOMPTE 2020 EN EUROS
11198	APRONEF	MINOTS DE SAINT CHARLES	1 250
11577	AFAC BOIS LEMAITRE	MAC BOIS LEMAITRE	24 515
11591	AEC LES ESCOURTINES	MAC LES ESCOURTINES	37 970
11601	CS LA MARTINE	MAC LA MARTINE	1 250
13256	AEC LA CASTELLANE	MAC LA MAISON DE L'ESCAPADE	1 250
13293	CENTRE DE L AMITIÉ JEUNES ET LOISIRS	LES PETITS PANDAS – JEAN FRANCOIS LECA	2 415
13293	CENTRE DE L AMITIÉ JEUNES ET LOISIRS	LES PETITS KOALAS	5 305
13677	UNION FRANÇAISE DES CENTRES DE VACANCES	LA MAISON DES PETITS	39 525
15086	CRÈCHES DU SUD	ALPHONSE PADOVANI	41 645
15086	CRÈCHES DU SUD	LES MOUSSAILLONS	35 440
15086	CRÈCHES DU SUD	LES ENFANTS DE PARANGON	25 765
15086	CRÈCHES DU SUD	CHANTERELLE	33 150
15086	CRÈCHES DU SUD	LES PETITS PIRATES	28 285
17789	LES PETITS LUTINS	LES PETITS LUTINS	15 775
20487	MAISON DE LA FAMILLE DES B-D-RH	LA TARTINE	28 255
20487	MAISON DE LA FAMILLE DES B-D-RH	LES MIRABELLES	74 130
20487	MAISON DE LA FAMILLE DES B-D-RH	LES NECTARINES	45 225
20487	MAISON DE LA FAMILLE DES B-D-RH	LES LIBELLULES	33 130
20487	MAISON DE LA FAMILLE DES B-D-RH	LES GARIGUETTES	69 930
20487	MAISON DE LA FAMILLE DES B-D-RH	LES REINETTES	66 580
20487	MAISON DE LA FAMILLE DES B-D-RH	LES GRIOTTES	61 370
20487	MAISON DE LA FAMILLE DES B-D-RH	LES CIGALONS	53 720
21459	SOLIDARITÉ ENFANTS SIDA	SOL EN SI	7 890
22143	CABANON DES MINOTS	LE CABANON DES MINOTS	11 265
22143	CABANON DES MINOTS	LE P'TIT CABANON	6 775
22354	JARDIN ÉCUREUIL	JARDIN ÉCUREUIL	61 775

Subventions aux établissements d'accueil régulier et occasionnel			
N° TIERS	GESTIONNAIRE	ÉQUIPEMENT BENEFICIAIRE	ACOMPTE 2020 EN EUROS
23542	POUSSY CRÈCHE	POUSSY CRÈCHE I	39 190
23542	POUSSY CRÈCHE	POUSSY CRÈCHE II	54 670
23542	POUSSY CRÈCHE	POUSSY III	71 470
23542	POUSSY CRÈCHE	POUSSY CRÈCHE IV	48 560
23542	POUSSY CRÈCHE	POUSSY NET	39 900
23544	ASS SAINTE VICTOIRE	SAINTE VICTOIRE	43 660
25607	IFAC	LES CHABULLONS DE LA FOURRAGÈRE	35 420
25607	IFAC	LES MARMOTS	9 715
32094	IFAC PROVENCE	LES PIRATES	16 395
38569	ASS ORIA	ORIA	12 200
40360	ASS ST JOSEPH AFOR	LES MYOSOTIS	25 535
40685	LOUCASOU	LA PATATE	15 590
19129	SAUVEGARDE 13	BALOU 1	50 675
19129	SAUVEGARDE 13	BALOU 2	42 725
19129	SAUVEGARDE 13	BALOU 3	61 075
19129	SAUVEGARDE 13	CHÂTEAU GOMBERT	41 325
19129	SAUVEGARDE 13	LA MEDITERRANEE	39 315
19129	SAUVEGARDE 13	LES CÈDRES	66 395
19129	SAUVEGARDE 13	LES ROSEAUX	43 630
41946	LA MAISON DES BOUT CHOU	CRÈCHE DU CHÂTEAU	53 490
42164	PLIF PLAF PLOUF	PLIF PLAF PLOUF	24 005
42889	CRÈCHE LE PETIT PRINCE	LE PETIT PRINCE 1	42 325
42889	CRÈCHE LE PETIT PRINCE	LE PETIT PRINCE 2	59 100
42889	CRÈCHE LE PETIT PRINCE	LES ARISTOCHATS	46 440
42897	ASS CRÈCHES MICRO-BULLES	BULLE D'EAU	8 710
42897	ASS CRÈCHES MICRO-BULLES	BULLE DE SAVON	8 885
42897	ASS CRÈCHES MICRO-BULLES	BULLE DE RÊVE	9 175

Subventions aux établissements d'accueil régulier et occasionnel			
N° TIERS	GESTIONNAIRE	ÉQUIPEMENT BENEFICIAIRE	ACOMPTE 2020 EN EUROS
42897	ASS CRÈCHES MICRO-BULLES	BULLE D'AIR	8 400
42897	ASS CRÈCHES MICRO-BULLES	BULLE DE MALICE	6 065
42897	ASS CRÈCHES MICRO-BULLES	BULLE DE ZEPHYR	8 820
42897	ASS CRÈCHES MICRO-BULLES	BULLE DE SUCRE	5 945
42916	ATELIER BERLINGOT	ATELIER BERLINGOT	6 635
43141	CRÉATION D UN LIEU D ACCUEIL A LA FRICHE BELLE DE MAI	LA FRICHE BELLE DE MAI	31 835
44256	ASS RÉCRÉ BÉBÉ	RÉCRÉ BÉBÉ	22 355
44489	AUTEUIL PETITE ENFANCE	UN AIR DE FAMILLE	44 035
44489	AUTEUIL PETITE ENFANCE	LA MAISON DE NANY	44 355
44489	AUTEUIL PETITE ENFANCE	L'ŒUF	10 495
60392	LES PETITS CANAILLOUS	LES PETITES FRIMOUSES	8 075
62418	ASS MARSEILLAISE POUR LA GESTION DE CRECHES	LA CABANE DE CLÉMENTINE	30 865
62418	ASS MARSEILLAISE POUR LA GESTION DE CRECHES	LE CABANON ENCHANTE	33 635
62418	ASS MARSEILLAISE POUR LA GESTION DE CRECHES	L'ÎLOT MINOTS	29 055
66387	ASS POUR LA VALORISATION DES ESPACES COLLABORATIFS	LA RUCHE	8 345
66387	ASS POUR LA VALORISATION DES ESPACES COLLABORATIFS	LA RUCHE DU SUD	7 630
77156	FLIP FLAP FLOUP	FLIP FLAP FLOUP	39 085
109791	ASS FAMILIALE D AIDE A DOMICILE	LES JARDINS D'ELEONORE	70 715
113121	LA MAISON DES ENFANTS	LA MAISON DES ENFANTS	11 585
114097	INSTITUT DE GESTION SOCIALE DES ARMÉES	PIROUETTES	9 640
116642	CROIX ROUGE FRANÇAISE	CRILLON	23 770
117521	L'ILE AUX ENFANTS 13	L'ILOT	6 700
117521	L'ILE AUX ENFANTS 13	TIBOULEN	17 405

Subventions aux établissements d'accueil régulier et occasionnel			
N° TIERS	GESTIONNAIRE	ÉQUIPEMENT BENEFICIAIRE	ACOMPTE 2020 EN EUROS
117521	L'ILE AUX ENFANTS 13	TIRIOU	29 080
117521	L'ILE AUX ENFANTS 13	TI'FRIOUL	14 635
119805	ENFANCE ET DIFFÉRENCE	ENFANCE ET DIFFÉRENCE	28 950
127332	CRESCENDO	PLEIN SOLEIL	29 765
140240	LA RIBAMBELLE	LA RIBAMBELLE	22 860
151823	CRÈCHES D AZUR	CRECHE SITUEE 1 IMPASSE ALBAREL MALAVASI 13016	4 100
151834	ZIM ZAM ZOUM	ZIM ZAM ZOUM	19 315
Total pour les établissements d'accueil régulier et occasionnel			2 746 685
Subventions aux Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP)			
N° TIERS	GESTIONNAIRE	ÉQUIPEMENT	MONTANT DE L'ACOMPTE 2020 ATTRIBUE
4366	FAIL 13	ATELIER PETITE ENFANCE	5 250
4370	AGA-MFA	BOUT'CHOU	3 000
4451	LEO LAGRANGE MEDITERRANEE	LAPE 1,2,3 SOLEIL	5 500
4453	CENTRE DE CULTURE OUVRIERE	LES ROBINS DU BOIS	2 250
8263	AEC AIR BEL	COCCINELLES ET PAPILLONS	2 250
8568	EPISEC	LES PETITS NAVIRES	6 000
11067	CENTRE SOCIO-CULTUREL D ENDOUME LE 285	MAISON DE L'ENFANCE	2 750
11577	AFAC BOIS LEMAITRE	LA ROCHE DES FEES	5 500
11584	CENTRE SOCIAL STE ELISABETH	JARDIN DES TIT'CHOUS	2 250
11588	CS LA CAPELETTE	PICOTI CLUB	5 500

Subventions aux établissements d'accueil régulier et occasionnel			
N° TIERS	GESTIONNAIRE	ÉQUIPEMENT BENEFICIAIRE	ACOMPTE 2020 EN EUROS
11591	AEC LES ESCOURTINES	SAUTERAILES	2 250
11592	CS LA GARDE	LE PETIT PAS	3 000
11601	CS LA MARTINE	LE CLUB DES PETITS ET DES GRANDS	5 500
13256	AEC LA CASTELLANE	LAPE MAISON DE L'ESCAPADE	2 250
13298	LA MAISON DU VALLON	LA MAISON DU VALLON	4 500
25607	IFAC	LA RITOURNELLE	6 000
32094	IFAC PROVENCE	LE PETIT POU CET	2 250
32094	IFAC PROVENCE	TRAMPOLINE	3 000
113076	TOUT UN MONDE	NOAILLES/TOUT UN MONDE	4 500
113077	DES PSYS DANS LA CITE	LA BULLE DU ROUET	5 250
Total pour les Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP)			78 750
Subventions aux Relais d'Assistants Maternels (RAM)			
N° TIERS	GESTIONNAIRE	ÉQUIPEMENT	MONTANT DE L'ACOMPTE 2020 ATTRIBUE
13677	UFCV	RELAIS NORD	5500
13677	UFCV	RELAIS CENTRE	5500
13677	UFCV	BABY RELAIS	5500
13677	UFCV	RAM du 12 ^{ème}	5500
25607	IFAC	RAM du 9 ^{ème}	5500
25607	IFAC	RAM 6/7 ^{ème}	5500
25607	IFAC	RAM du 4 ^{ème}	5500
25607	IFAC	RAM du 5 ^{ème}	5500
25607	IFAC	RAM du 10 ^{ème}	5500

Subventions aux établissements d'accueil régulier et occasionnel			
N° TIERS	GESTIONNAIRE	ÉQUIPEMENT BENEFICIAIRE	ACOMPTE 2020 EN EUROS
4366	FAIL 13	RAM 15/16 ^{ème}	5500
4366	FAIL 13	RAM du 8 ^{ème}	5500
26867	ADAI	RELAIS 3/14 ^{ème}	5500
Total pour les Relais d'Assistants Maternels (RAM)			66 000
Subventions concernant l'aide à la fonction parentale			
N° TIERS	GESTIONNAIRE	ÉQUIPEMENT	MONTANT DE L'ACOMPTE 2020 ATTRIBUE
36204	ST FRANCOIS D'ASSISE	ST FRANCOIS D'ASSISE	17500
Total pour l'aide à la fonction parentale			17500
20302	6574	TOTAL GENERAL	2 908 935

ARTICLE 2 Sont approuvées les conventions ci-annexées conclues avec les associations inscrites sur le tableau ci-joint.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire de Marseille, ou son représentant est habilité à signer ces conventions.

ARTICLE 4 La dépense, soit 2 908 935 Euros (Deux millions neuf cent huit mille neuf cent trente cinq Euros) sera imputée sur les crédits du Budget 2020 Nature 6574.2 - Fonction 64 – Service 20302 - Action 11011416.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Julien RAVIER**

Enrôlé au CA du 20 novembre 2019